



Achat d'un commerce sur de mauvais conseils de professionnels

Par **guadeloupe**, le **03/06/2008** à **01:09**

J'ai acheté un commerce au mois de septembre, c'est une petite superette. Nous sommes passé par une agence qui vend des biens commerciaux. Ils nous ont présenté une petite superette avec un chiffre d'affaire de 500euros jours ce qui m'assurait 3000 euros par mois. Hors après achat je me suis très vite appercu que les chiffres annoncé étaient faux et que l'agence n'avait vérifié aucun documents comptable du vendeur de la superette. Le chiffres d'affaires était d'à peine 250 euros par jours et mon salaire est uniquement de 300 euros par mois.

Les frais d'agence nous ont coûté tout de même la somme de 6500 euros pour des conseils non vérifiés et abuser de notre manque d'expériences.

Je souhaite donc savoir si il est possible de porter cette affaire devant la justice et s'il y a des chances de faire valoir mes droits et être au moins remboursé de la somme investie dans mon magasin?

Je suis actuellement en liquidation car le magasin ne rapporte pas suffisamment et ne me permet pas de vivre de mon travail. Pour acheter ce magasin nous avons vendu tous nos biens en Métropole sur conseil de cette agence. Donc je vais rentrer en Métropole mais sans argent et sans maison.